

La nouvelle organisation du Collège

Le ministre avait annoncé qu'il ne bouleverserait pas **de fond en comble** ce qui avait été fait par son prédécesseur ; les annonces qu'il a faites depuis son installation rue de Grenelle laissent toutefois transparaître une volonté de **détricotage**.

Dans le nouveau décret en préparation, les **EPI** devraient être vidés de leur raison d'être puisqu'ils ne seraient **plus obligatoires** et que **les 8 thèmes** qui les encadraient seraient supprimés. Le volume horaire dévolu aux EPI serait remis **à la disposition** des établissements.

Il serait désormais possible de **rétablir** les classes bilangues et les classes européennes.

Sont conservées les **3 heures** d'enseignements complémentaires au cycle 3 et **les 4 heures** en cycle 4 (5^{ème} à 3^{ème}).

Il n'y a plus de temps de référence pour **l'AP**. Les Conseils d'administration devront décider de **la répartition** des EPI et de l'AP.

Un article du projet reconstitue un « *enseignement de découverte professionnelle* » dans les 3èmes

pré-professionnelles. **C'est le retour de la DP3.**

*Le SNCL-FAEN estime que ce qu'il faut maintenant à l'éducation c'est de la **stabilité** et de la **sérénité**.*

*C'est pourquoi il n'appelait pas à **une nouvelle réforme** qui remettrait en cause les précédentes. Les enseignants ont besoin qu'on leur fasse **confiance** afin de pouvoir enseigner dans le calme.*

*En revanche nous souhaitons que les réformes en cours soient **évaluées** et **seulement après** qu'elles soient amendées dans **l'intérêt des élèves** et de **l'amélioration du système éducatif**.*

*Les mesures prises par le nouveau ministre vont **pour l'instant** dans une direction **acceptable** mais nous serons vigilants aux **prochaines étapes** dont certaines ont été annoncées : développement de **l'autonomie**, le **recrutement** de certains enseignants par le chef d'établissement... auxquels nous seront **opposés***

*Le SNCL-FAEN n'acceptera **aucune dégradation** nouvelle des conditions de travail des enseignants (augmentation du temps de travail, annualisation du service...).*

Heure de labo

Une enseignante de SVT exerçant dans l'enseignement privé s'était vu refuser à partir de **2007** par son rectorat la rémunération qui lui était accordée **avant cette date** au titre de l'heure dite « **de laboratoire** ».

La Cour administrative d'appel a **donné tort** au ministère de l'Education nationale qui argumentait que « *seules les heures supplémentaires préalablement autorisées par l'autorité académique peuvent être payées aux enseignants* ».

La Cour a rappelé que, s'agissant **des conditions de service** des titulaires, les règles qui s'appliquent aux personnels de l'enseignement public s'appliquent aussi aux personnels de **l'enseignement privé sous contrat**, ce qui était le cas de la collègue.

La Cour a rappelé à cette occasion que l'heure dite « de laboratoire » ne constitue **pas une heure supplémentaire** mais résulte bien de **la réduction prévue par les textes de l'obligation maximale de service** de l'enseignant. Elle a condamné l'Etat à lui verser le complément dû.



La dangereuse réforme du bac

Parmi les annonces de campagne pour l'Éducation nationale du candidat Macron figurait **la réforme du bac**.

Le ministre JM Blanquer prépare déjà les esprits à cette réforme en annonçant sa volonté de **lancer ce chantier** qui s'avère hautement explosif.

Après s'être présenté comme **un défenseur du bac**, le ministre indique comment il entend le vider de **tout son sens** et le **dénaturer** en le faisant passer d'un « *certificat de fin d'études secondaires à un diplôme d'entrée dans le supérieur* ».

Pour cela, le bac serait réduit à **quatre épreuves en examen final**, les autres étant évaluées en **contrôle continu**. Car ce qui est aussi en jeu ici, au-delà du baccalauréat, ce sont **les conditions d'accès** à l'enseignement supérieur.

Avec ce nouveau bac s'engage aussi **une réforme de l'entrée dans le supérieur**.

Le bac ne donnera plus accès à **n'importe quelle université**. Chaque établissement d'enseignement supérieur pourra exiger **un certain niveau** dans les disciplines présentées à l'examen final. Ainsi se concrétiseront **la concurrence et la surenchère** entre universités pour **attirer** les meilleurs étudiants et **exclure** les autres.

In fine, et sans que cela soit clairement annoncé,

Aide aux devoirs : « devoirs faits ».

Le ministre a récemment annoncé sa volonté de **réactiver** une mesure qui avait déjà été mise en place il y a quelques années par le ministre X. Darcos **en 2007** et abandonnée **en 2008** par un certain ... JM Blanquer, alors à la tête de la direction générale des enseignements scolaires.

De fait, le débat porte **relativement peu sur le fond** puisque la plupart des études reconnaissent qu'il existe **un lien entre le temps passé aux devoirs et la réussite scolaire**. D'autre part, ils sont demandés par la plupart des parents, des enseignants voire par certains élèves.

La difficulté porte plutôt sur **l'encadrement**.

D'après les premières annonces, cette aide aux devoirs pourrait être attribuée essentiellement sous la forme **d'études dirigées de 16 à 18 heures à des jeunes** en cours d'études et relevant **du service civique**. Des **enseignants** pourraient y être associés **en heures supplémentaires** mais ils ne

le grand objectif est bien d'instituer **la sélection** à l'entrée à l'université. La tentative n'est pas nouvelle et on se souvient du résultat du précédent **Fillon** alors ministre de l'Éducation nationale **en 2005**. Le blocage des établissements et leur déblocage par la police avaient conduit **au départ du ministre**.

Le **SNCL-FAEN** est par principe **opposé** à ce type d'évolution du baccalauréat parce que cela contribue à **l'abaissement** des exigences qui, pour **minorer la réalité de l'échec scolaire**, dévalorise les examens et trompe les élèves ainsi que leurs familles.

Le baccalauréat doit demeurer **un examen national** attestant de connaissances sérieuses dans tous les domaines enseignés au lycée et permettant **d'accéder à l'enseignement supérieur** pour y effectuer une formation diplômante.

Cette dérive vers une sélection à l'anglo-saxonne aura certes **un effet budgétaire** important en supprimant nombre d'options et seul comptera le niveau **dans quelques disciplines** recherchées par les établissements d'enseignement supérieur.

Le **SNCL-FAEN** demande que **la plus large concertation** possible soit **recherchée**. Il est prêt à s'y associer.

représenteraient pas la majorité.

M. Blanquer qui a dit vouloir s'appuyer pour ses réformes sur **des études scientifiques** irréfutables aurait été bien inspiré de lire celles qui énoncent que l'efficacité est plus importante si les élèves sont **encadrés par des enseignants**.

Il ne fait aucun doute, toutefois, que si d'autres personnels que les enseignants devaient intervenir, il est indispensable qu'ils **gardent le contact** les uns avec les autres et qu'ils puissent trouver **des temps réguliers d'échanges**.

Si l'objectif de **réduction des inégalités** est louable, le **SNCL-FAEN** demande que pour une fois et a contrario de ce qui a été fait jusqu'à présent, la mise en place d'une mesure importante ne se fasse pas **dans la précipitation** mais que l'on prenne le temps de **la réflexion**. Tout en gardant à l'esprit qu'il faudra **un budget spécifique** à cet encadrement.